


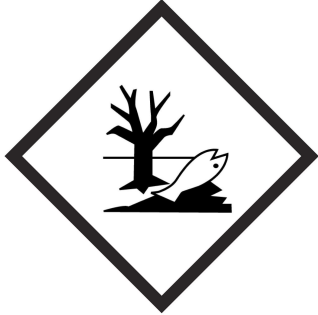


Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"><tr><td>Health Hazard</td><td>2*</td></tr><tr><td>Fire Hazard</td><td>4</td></tr><tr><td>Reactivity</td><td>1</td></tr></table>	Health Hazard	2*	Fire Hazard	4	Reactivity	1		 
Health Hazard	2*								
Fire Hazard	4								
Reactivity	1								

Date de publication : 21 septembre 2006

Date de révision : 15 février 2010

Numéro de révision : 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Scellant de mousse Fire Break® Touch 'n Foam®
Utilisation recommandée	Scellant, isolant
Adresse du fabricant	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 É.-U. TÉL. : (636) 349-5855
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

MISE EN GARDE!

Survol en cas d'urgence

Gaz inflammable. Peut causer un feu à inflammation instantanée.
Contenu sous pression. Éviter les températures supérieures à 49 °C (120 °F)
Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
Peut produire une réaction allergique cutanée ou respiratoire.

Les vapeurs réduisent l'oxygène disponible pour la respiration. Des niveaux d'oxygène plus faibles peuvent causer des effets anesthésiques.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Demeurer contre le vent en cas de déversement. Éviter les zones basses.

Apparence : Orange

État physique : Aérosol liquide

Odeur : Odeur légère d'hydrocarbure

Effets potentiels sur la santé
Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

Toxicité aiguë

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Yeux	Irritant pour les yeux. Peut causer des lésions cornéennes légères et temporaires en raison de sa caractéristique adhésive.
Peau	Le contact cutané prolongé peut causer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale. Peut causer une sensibilisation par contact cutané. Le contact cutané répété ou prolongé peut causer des réactions allergiques aux personnes déjà sensibilisées. Adhérera à la peau et causera une irritation lors du retrait.
Absorption cutanée	Le contact cutané prolongé n'est pas susceptible de résulter en une absorption de quantités nocives.
Inhalation	L'exposition excessive peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent être des effets anesthésiques ou narcotiques : des étourdissements et de la somnolence peuvent être observés. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer de l'essoufflement (œdème pulmonaire).
Sensibilisation respiratoire	Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou de la gêne respiratoire en cas d'inhalation.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des effets additionnels qui sont énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Le produit peut durcir dans la trachée gastro-intestinale et former une obstruction. Peut causer des effets cardiaques néfastes, des troubles sanguins, et une acidose métabolique.
Effets chroniques	Des lésions aux tissus au niveau des voies respiratoires supérieures et des poumons ont été observées chez des animaux de laboratoire suite à des expositions excessives répétées aux aérosols de MDI / de MDI polymère. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.
Anomalies congénitales/sur la croissance :	Chez des animaux de laboratoire, le MDI/le MDI polymère n'a pas causé d'anomalies congénitales; les autres effets sur le fœtus se sont manifestés uniquement à des doses élevées qui étaient toxiques pour la mère.
Conditions médicales aggravées	Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système nerveux central. Troubles oculaires préexistants. Lésions aux reins. Lésions au foie.
Interactions avec d'autres agents chimiques	Irritants. Sensibilisants. Époxydes. L'utilisation de boissons alcooliques peut augmenter les effets toxiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Agent ignifugeant	Propriétaire	10-30
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	20-55
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	101-68-8	7-20
Mélange de polyols	Propriétaire	10-40
Isobutane	75-28-5	2-10
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5
Propane	74-98-6	2-10
Éther diméthylque	115-10-6	0-8

4. PREMIERS SOINS

Avis général

En cas d'urgence, contacter le 911 ou un service médical d'urgence. Remettre cette fiche signalétique au médecin de garde. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact oculaire	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux totalement ouverts pendant le rinçage. Obtenir des soins médicaux, préférablement auprès d'un ophtalmologiste.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés; les laver avant de les réutiliser. La mousse adhèrera à la peau; des études ont démontré qu'un nettoyage très tôt après l'exposition avec de l'huile de maïs ou du dissolvant à ongles est très efficace. Si la mousse sèche sur la peau, appliquer de grandes quantités de gelée de pétrole ou de lanoline, enfiler des gants de plastique et attendre 1 heure. Avec un chiffon propre, enlever fermement la gelée de pétrole et répéter le processus au besoin. Ne pas tenter d'éliminer la mousse sèche avec des solvants.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, de l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Contacter un médecin ou transporter la victime vers un établissement médical.
Ingestion	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Peut causer une réaction allergique. Ne pas provoquer le vomissement, à moins d'indication contraire par du personnel médical. Faire boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Notes au médecin	Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates de la victime. Peut causer des symptômes similaires à l'asthme (affectation respiratoire réactionnelle). Peut provoquer une sensibilisation respiratoire ou des symptômes similaires à l'asthme. Les symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peuvent se manifester plus tard. L'exposition peut augmenter « l'irritabilité myocardique ». Si vous êtes sensibilisé aux diisocyanates, consultez votre médecin concernant le fait de travailler avec d'autres irritants ou sensibilisants respiratoires. Aucun antidote précis. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.
Protection des secouristes	Retirer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est au courant des matières concernées, et qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables	Les contenants d'aérosol exposés au feu peuvent exploser et répandre le feu à d'autres zones. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une longue distance et s'accumuler dans les zones basses.
Point d'éclair	-104 °C / -155 °F (basé sur le propulseur.)
Moyens d'extinction adéquats	Isoler l'incendie et refuser tout accès non nécessaire. Utiliser un agent d'extinction qui convient au type d'incendie concerné. Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse régulière. Demeurer contre le vent. Se tenir à l'écart des zones basses dans lesquelles les vapeurs de gaz peuvent s'accumuler. Les contenants endommagés doivent être manipulés uniquement par des spécialistes.
<u>Données d'explosivité</u>	
Sensibilisation aux chocs mécaniques	Aucune
Sensibilisation aux décharges statiques	Oui

Risques spécifiques découlant du produit chimique

Le propulseur est inflammable et brûlera. Éliminer les sources d'inflammation. Les contenants perforés peuvent être propulsés à distance. Les agents chimiques autres que le propulseur peuvent brûler, mais aucun ne s'enflammera spontanément. Retour de flamme potentiel sur de longue distance. La décomposition thermique peut entraîner la génération de gaz irritants et de vapeurs. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas inhaler la fumée.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à débit constant homologué MSHA/NIOSH (ou un équivalent) et un ensemble de protection complet.

NFPA	Risque pour la santé 2	Inflammabilité 4	Stabilité 1	Dangers physiques et chimiques -
SIMD	Risque pour la santé 2*	Inflammabilité 4	Stabilité 1	Précautions personnelles B

6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Ne pas toucher ou piétiner la matière déversée. Utiliser de l'équipement de protection individuelle adéquate. Tenir le personnel hors des zones basses et des endroits confinés ou mal ventilés. Demeurer contre le vent de la zone de déversement. Assurer une ventilation adéquate. Retirer toutes les sources d'inflammation. Interdire de fumer dans la zone. Seul le personnel qualifié et adéquatement protégé doit participer aux opérations de nettoyage.
Méthodes de confinement	Si possible, tourner les conteneurs fuyants afin que le gaz s'échappe au lieu du liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Confiner la matière déversée si cela peut être effectué sans risque. Absorber avec un agent inerte comme la sciure, la terre ou la vermiculite. Transférer la matière dans des contenants ouverts appropriés et adéquatement étiquetés. Ne pas transférer dans des contenants fermés hermétiquement. La mousse durcie libère du CO ₂ . Nettoyer ce qui reste sur le site du déversement avec de grandes quantités d'eau.
Méthodes de nettoyage	Tenter de neutraliser la matière déversée en ajoutant une solution de décontamination convenable : Formule 1 : carbonate de sodium 5-10 %; détergent liquide 0,2-2 %, eau pour atteindre 100 %. Ou utiliser la formule 2 : solution d'ammoniaque concentrée 3-8 %; détergent liquide 0,2-2 %; eau pour atteindre 100 %. Si la formule à base d'ammoniaque est employée, utiliser une bonne ventilation afin de prévenir l'exposition aux vapeurs. Balayer et transférer, à l'aide d'une pelle, dans des contenants adéquats pour l'élimination.
Autres renseignements	Ventiler la zone. La mousse durcie libère du CO ₂ . Ne pas placer la mousse durcie dans un fût fermé hermétiquement.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver en profondeur après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la décharge électrique statique (laquelle peut causer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes et sources d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Contenu sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Les contenants, même ceux qui sont vides, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou effectuer des activités similaires sur ou près des contenants vides. Ne pas insérer d'aiguille ou tout autre objet pointu dans l'ouverture située sur le dessus du contenant.
Entreposage	Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants adéquatement étiquetés. Conserver dans un endroit équipé de gicleurs. Garder hors de portée des enfants. La température d'entreposage idéale est de 16 à 32 °C (60 à 90 °F). Un entreposage à une température supérieure à 32 °C (90 °F) réduira sa durée de vie utile. Ne jamais conserver à une température supérieure à 48,8 °C (120 °F).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm Plafond : 0,2 mg/m ³	75 mg/m ³
Isobutane	TWA : 1 000 ppm	S/O	S/O
Propane	TWA : 2 500 ppm STEL : 1 000 ppm 3 500 mg*m ³	8 h TWA : 1 000 ppm 1 800 mg/m ³	2 100 ppm

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

Mesures d'ingénierie Douches
Bains oculaires
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection cutanée et corporelle Gants étanches. Vêtements de protection légers.

Protection des voies respiratoires Les niveaux atmosphériques du MDI polymère doivent être maintenus sous les directives d'exposition. Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire filtrant doté d'un filtre contre les vapeurs organiques et les particules homologué NIOSH/MSHA doit être porté. Pour les situations où les niveaux atmosphériques excèdent le niveau auquel un respirateur filtrant est efficace, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air et à pression positive. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux règlements locaux.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Ambre	Odeur	Odeur légère d'hydrocarbure
Seuil de l'odeur	Aucune donnée disponible	État physique	Aérosol liquide
pH	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	-104 °C / -155 °F (basé sur le propulseur)	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Écart/point d'ébullition	-42 °C (-43,6 °F)
Écart/point de fusion	Sans objet	Viscosité	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Limites d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1,08	Solubilité dans l'eau	Incompatible
Solubilité	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Sans objet	EPA - VOC	163 (g/l) 1,36 (lb/gal)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable sous les conditions d'entreposage recommandées.

Conditions à éviter Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes, sources d'ignition et des températures supérieures à 48,8 °C (120 °F). L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit.

Produits incompatibles	Eau. Alcools. Bases fortes. Agents oxydants forts. Poudre de métal fine.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂), oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique.
Polymérisation dangereuse	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sensibilisation - peau

Le contact cutané peut provoquer une réaction cutanée allergique. Des études sur des animaux ont démontré que le contact cutané avec des isocyanates pourrait avoir un impact sur la sensibilisation des voies respiratoires.

Sensibilisation – voies respiratoires

Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. Les concentrations de MDI inférieures aux directives d'exposition peuvent causer des réactions respiratoires allergiques chez les personnes déjà sensibilisées. Des symptômes similaires à l'asthme peuvent comprendre la toux, la gêne respiratoire et la sensation d'oppression dans la poitrine. Occasionnellement, les difficultés respiratoires peuvent représenter un danger pour la vie.

Information sur les ingrédients

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
Agent ignifugeant	980 mg/kg (rat)	>1 230 ml/kg (lapin) >2 000 mg/kg (rat)	5 mg/L (rat) 4 h
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	49 g/kg (rat)	9 400 mg/kg (lapin)	490 mg/m ³ (rat) 4 h
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	9 200 mg/kg (rat)		
Mélange de polyols	64 ml/kg (rat)	20 ml/kg (lapin)	
Isobutane			658 mg/L (rat) 4 h
Disocyanate de diphénylméthane		6 200 mg/kg (lapin)	0,369 mg/L (rat) 4 h
Propane		658 mg/kg (rat)	
Éther diméthylrique			308 g/m ³ (rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central. Des lésions aux tissus au niveau des voies respiratoires supérieures et des poumons ont été observées chez des animaux de laboratoire suite à des expositions excessives répétées aux aérosols de MDI / de MDI polymère. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.

Cancérogénicité

Il n'y a aucun ingrédient chimique cancérogène connu dans ce produit.

Mutagénicité

Ne contient aucun produit chimique mutagène.

Toxicité sur la reproduction

Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

Effets sur les organes cibles

Contient des ingrédients qui ont été déclarés causer des effets sur les organes suivants chez les animaux : reins, foie, moelle osseuse.

Renseignements sur la perturbation hormonale

Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient un ingrédient chimique qui est classé comme polluant marin grave selon le DOT des États-Unis.

Déplacement et séparation : Dans l'environnement aquatique et terrestre, le déplacement du MDI de polymère est prévu être limité par sa réaction avec l'eau formant des polyuréées principalement insolubles.

Rémanence et dégradabilité : Dans l'environnement aquatique et terrestre, le MDI de polymère réagit avec l'eau formant des polyuréées principalement insolubles qui semblent être stables. Dans l'environnement atmosphérique, la matière est prévue avoir une demi-vie troposphérique courte, selon des calculs et par analogie avec diisocyanates connexes.

Écotoxicité

Effets écotoxiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Microtox	Daphnie magna (cladocères)
Agent ignifugeant	CE ₅₀ = 4 mg/L 96 h CE ₅₀ = 45 mg/L 72 h		CE ₅₀ = 295 mg/L 30 min	CE ₅₀ = 63 mg/L 48 h
Diisocyanate de diphénylméthane	CE ₅₀ = 3 230 mg/L 96 h			CE ₅₀ > 1 000 mg/L 24 h
Éther diméthylque		CL ₅₀ (poisson rouge) 3 677 mg/L, 96 h		CL ₅₀ 1 852 mg/L, 96 h

Nom chimique	Exprimé en log pow
Agent ignifugeant	2,59
Isobutane	2,88
Propane	2,3
Éther diméthylque	-0,18

13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets Ne pas être libéré dans l'environnement. Éliminer conformément aux règlements locaux. Laisser la mousse sécher avant l'élimination.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements locaux.

Numéro de déchet de l'EPA des É.-U. D001

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Désignation exacte de l'expédition Biens de consommation
Classe de danger ORM-D
Description Biens de consommation, ORM-D

TMD

N° UN UN1950
Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1
Description UN1950, aérosols, 2.1

MEX

N° UN UN1950
Désignation exacte de l'expédition Aérosols
Classe de danger 2.1
Description UN1950, aérosols, 2.1

OACI

N° UN UN1950
Désignation exacte de l'expédition Aérosols

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Classe de danger	2.1
Description	UN1950, aérosols
IATA	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols, inflammable
Classe de danger	2.1
Code ERG	10L
Description	UN1950, aérosols, inflammable, 2.1
IMDG/OMI	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2.1
N° EmS	F-D, S-U
Description	UN1950, aérosols 2.1, polluant marin (paraffine chlorée), QTÉ LTÉE
RID	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
Code de classification	5A
Description	UN1950, aérosols, 2, RID
Étiquettes ADR/RID	2
ADR	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
Code de classification	5A
Étiquettes ADR/RID	2
ADN	
N° UN	UN1950
Désignation exacte de l'expédition	Aérosols
Classe de danger	2
Code de classification	5A
Dispositions particulières	63, 190, 191, 277, 913
Description	UN1950, aérosols, 2
Étiquettes de danger	2
Quantité limitée	Consulter SP277

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION**Inventaires internationaux**

TSCA	Conforme
LIS	Conforme
EINECS/ELINCS	Conforme
ENCS	Conforme
CHINE	Conforme
KECL	Conforme
PICCS	Conforme
AICS	Conforme

Règlements fédéraux des É.-U.**Norme de communication des dangers de l'OSHA**

Ce produit est un « ingrédient chimique dangereux » tel que défini par la norme de communication des dangers de l'OSHA, 29CFR 1910.1200.

SARA 313

Section 313 du Title III de la *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit ne contient aucun produit chimique qui est sujet aux exigences de divulgation de la *Act and Title 40 du Code of Federal Regulations*, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
Esther polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	20-55	1,0
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	101-68-8	7-20	1,0
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5	1,0

SARA 311/312 – Catégories de danger

Danger immédiat (aigu) pour la santé	Oui
Danger retardé (chronique) pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de libération soudaine de pression	Oui
Danger de réaction	Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la *Clean Water Act* (40 CFR 122) des États-Unis.

CERCLA

Cette matière, tel que fournie, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substance dangereuse en vertu de la *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act* (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	Substances dangereuses – quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	5 000 lb	

Règlements des États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques en vertu de la Proposition 65 des États-Unis.

Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éther diméthylrique	X	X	X		X
Propane	X	X	X		X
Isobutane	X	X	X		
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	X	X	X	X	X

Règlements internationaux**Mexique - limites**

Les valeurs limites d'exposition pour le 101-68-8 sont inscrites sous deux synonymes :
 Diphénylméthane isocyanate – 0,02 ppm TWA; 0,2 mg/m³ TWA
 Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane – 0,005 ppm TWA; 0,051 mg/m³ TWA

Nom chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)		Mexique : TWA= 0,02 ppm Mexique : TWA= 0,2 mg/m ³
Diphénylméthane isocyanate		Mexique : TWA= 0,005 ppm Mexique : TWA= 0,051 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classe de danger SIMDUT

A Gaz comprimés
 B5 Aérosol inflammable
 D2B Matières toxiques



Nom chimique	INRP
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	X

Légende

INRP – Inventaire national des rejets des polluants

SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

TSCA – Toxic Substances Control Act

LIS – Liste intérieure des substances

EINECS – European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ENCS – Existing and New Chemical Substances, Japon

KECL – Korean Existing Chemical List

PICCS – Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

AICS – Australian Inventory of Chemical Substances

TMD – Transport des matières dangereuses

OACI – Organisation de l'aviation civile internationale

IATA – Association du transport aérien international

IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission 13 février 2007

Date de révision 15 février 2010

Note de révision Fiche révisée par le service EHS de Clayton Corporation

Limites de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au mieux de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

Fin de la fiche signalétique